

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## CHRONIQUE AGRICOLE, MAI 1860.

## EXTRAIT DES PROCÈS VERBAUX.

## DES SÉANCES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA

SÉANCE DU 18 MAI 1860.

## PRÉSIDENTE DE M. TURGEON.

Monsieur le président déclare la séance ouverte avec la présence des membres suivants.

**MM. TURGEON**, (de Terrebonne,) Président de la Chambre, agriculteur propriétaire.

**DE BLOIS** (de Québec), Vice-Président, agriculteur propriétaire.

**CAMPBELL** (de St. Hilaire), Chevalier de l'Ordre du Bain, propriétaire agriculteur et Président de la Société d'Agriculture du Comté.

**CASGRAIN** (de l'Islet), agriculteur propriétaire et Président de la Société d'Agriculture du Comté.

**DOSTALER** (de Berthier), agriculteur propriétaire.

**POMROY** (de Compton), agriculteur propriétaire.

**TACHÉ** (de Québec), Chevalier de la Légion d'Honneur.

**YULE** (de Chambly), agriculteur propriétaire et Président de la Société d'Agriculture du Comté.

**OSSAYE**, Professeur d'Agriculture à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

**DAWSON**, Professeur d'Agriculture à l'Université McGill et Président de la Chambre des Arts et Manufactures.

La question de la prochaine exposition provinciale agricole et industrielle est alors mise devant la Chambre. Le Président donne le résumé des pourparlers qui ont eu lieu entre la Chambre des Arts et quelques-uns des membres de la Chambre d'Agriculture. M. Dawson, comme Président de la Chambre des Arts et Manufactures expose longuement les intentions de cette Chambre relativement à la tenue de l'exposition prochaine. Il insiste sur la nécessité où se trouvent les deux Chambres des Arts et d'Agriculture d'agir conjointement et fait des propositions pour cette union.

La question de la tenue d'une exposition provinciale agricole, conjointement avec l'exposition industrielle de la Chambre des Arts et Manufactures, à l'occasion de la visite du prince de Galles, étant mise aux voix,

M. Taché propose de résoudre en amendement qu'il paraît, par les renseignements fournis par MM. le Major Campbell et le Professeur Dawson, que l'octroi spécial accordé pour une exposition cette année a été fait en vue de la visite de son Altesse Royale le Prince de Galles, en dehors des considérations ordinaires; que le montant tout entier de cet octroi semble être mis à la disposition exclusive de la Chambre des Arts et Manufactures qui se propose de continuer, par ce moyen, un édifice déjà en voie de construction dans la ville de Montréal.

Que l'exposition projetée n'est point du genre des expositions ordinaires, comme le prouve le fait que l'exposition agricole du Haut-Canada va avoir lieu dans la ville d'Hamilton.

Que la Chambre d'Agriculture ne recevant aucune partie de l'octroi dont il s'agit, n'ayant ni le choix du lieu, ni l'emploi des moyens, que cette Chambre, étant, d'autre côté, mise dans l'impossibilité de tenir une exposition ordinaire quand une exposition spéciale doit avoir lieu dans la même partie de la Province—se croit obligé de remettre à l'année prochaine l'exposition agricole du Bas-Canada. Perdu sur division.

M. Taché propose encore en amendement :

Que cette Chambre ne pouvant faire une exposition pour le Bas-Canada cette année, croit devoir offrir à la Chambre de Arts et Manufactures son concours moral, et le travail de ses officiers pour l'aider à organiser la partie agricole de l'exposition spéciale dont elle semble avoir été chargée. Perdu sur division.

M. D. Blois propose en amendement que l'exposition agricole ait lieu à Québec dans le mois d'août prochain et que cette Chambre offre son concours à la Chambre des Arts et Manufactures pour la partie agricole de l'exposition qui doit avoir lieu plus tard à Montréal sous sa direction. Perdu sur division.

M. Yule propose en amendement :

Que cette Chambre s'unisse la Chambre des Arts et Manufactures pour la prochaine exposition provinciale si ces Chambres viennent à des arrangements convenables pour chacune d'elles. Perdu sur division.

M. Yule propose encore en amendement et il est résolu :

Qu'un comité composé de MM. le Président, Ossaye et le moteur soit nommé et députés auprès de la Chambre des Arts et Manufactures pour savoir à quelles conditions nous pourrions nous réunir pour la prochaine exposition provinciale, et que ce comité fasse rapport demain.

La Chambre prend en considération une requête de 3 paroisses du comté de Napierville demandant l'autorisation d'organiser une seconde société d'agriculture dans le comté. Les raisons de distances et de difficultés de communication sont les seules qui puissent motiver en tous cas la formation de deux sociétés d'agriculture dans le même comté, et la Chambre ne trouve pas ces raisons suffisamment établies en faveur des requérants pour justifier leur demande.

La Société d'Agriculture du Comté de Berthier demande l'autorisation d'employer une partie de ses fonds à l'achat d'un grenier public alléguant la promesse faite aux souscripteurs d'employer ainsi une part de l'allocation du gouvernement. La Chambre d'Agriculture n'approuve nullement cet engagement pris par les directeurs de la Société, et ne fera droit à cette demande qu'en protestant contre un pareil emploi à l'avenir, et sans que cette autorisation serve de précédent.

La Société d'Agriculture de Trois-Rivières demande l'autorisation d'employer son octroi à l'achat d'un étalon. La Chambre d'Agriculture félicite le bureau de direction de l'initiative qu'il a prise en cette occasion et n'exige de la société qu'un rapport détaillé de ses opérations relativement à cet achat.

Une partie du Comté d'Huntingdon demande la formation d'une seconde socié-

té d'agriculture. Cette demande faite par la paroisse de St. Anicet seulement n'est pas suffisante pour motiver une seconde société.

La Société d'Agriculture du Comté de Gaspé No. 4 ne s'étant pas conformé aux exigences de la loi de manière à obtenir l'octroi de 1859, demande que les souscriptions de l'année dernière soit la souscription de cette année, afin d'avoir en 1860 sa part de l'allocation publique. En considération des communications existantes entre le comté de Gaspé et Montréal, la Chambre d'Agriculture fait droit à cette demande

La Chambre prend alors en considération les modifications à apporter à la liste des prix du prochain concours et nomme un comité composée de MM. Campbell, Ossaye, Pouroy et Yule chargé de cette revision.

Le Secrétaire de la Chambre d'Agriculture est ensuite autorisé à s'entendre avec la Chambre des Arts relativement à la coopération de cette Chambre au département agricole de l'exposition industrielle de Montréal.

Un comité composé de MM. le Président, Campbell, Dostaler et Yule est nommé pour reviser les comptes de l'année 1859-1860.

Par ordre,

Le Secrétaire de la Chambre d'Agriculture,  
J. PERRAULT.

SÉANCE DU 19 MAI 1860.

—  
PRÉSIDENCE DE M. TURGEON.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte avec la présence des membres suivants :

- MM. TURGEON (de Terrebonne), Président, agriculteur propriétaire.  
DE BLOIS (de Québec), Vice-Président, agriculteur propriétaire.  
CASGRAIN (de l'Islet), agriculteur propriétaire et Président de la Société d'Agriculture du Comté.  
CHAUVEAU (de Montréal), Surintendant de l'Instruction publique.  
DOSTALER (de Berthier), agriculteur propriétaire.  
POMROY (de Compton), agriculteur propriétaire.  
YULE (de Chambly), agriculteur propriétaire et Président de la Société d'Agriculture du Comté.  
OSSAYE, Professeur d'Agriculture à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

Le comité nommé pour aviser aux moyens, conjointement avec la Chambre des Arts et Manufactures, de tenir une exposition provinciale agricole et industrielle fait rapport de son entrevue avec cette chambre, ainsi que de la visite qu'il a faite du terrain mis à la disposition du département agricole.

Ce rapport est pris en considération et il est résolu unanimement :

« Que la Chambre d'Agriculture, après avoir entendu les propositions de la Chambre des Arts et Manufactures relativement à la tenue d'une exposition provinciale agricole et industrielle à Montréal, à l'occasion de la visite du Prince Royal, ne croit pas que le terrain soit convenable et propre à rencontrer les besoins du département agricole pour l'exposition en contemplation. Considérant d'ailleurs les offres de la Chambre des Arts onéreuses pour elle-même, la Chambre d'Agriculture se trouve dans la nécessité de ne pouvoir coopérer, dans la pro-

chaine exposition avec la Chambre des Arts et Manufactures."

M. Dostaler propose alors et il est résolu à l'unanimité :

Que, vu l'insuccès du comité à en venir à des arrangements avec la Chambre des Arts pour la tenue de la prochaine exposition, cette chambre accepte les offres de la corporation de Québec pour y tenir une exposition provinciale agricole lors de la visite du Prince Royal.

M. Yule propose ensuite et il est résolu :

Que MM. Casgrain, De Blois et Taché soient délégués auprès de l'Honorable Procureur-général, pour s'assurer sur quel oストroi cette Chambre pourra compter, à l'occasion de la prochaine exposition provinciale agricole.

Un comité d'organisation, composée de MM. le Président, le Vice-Président, Casgrain, Pomroy et Yule, est alors nommé pour prendre toutes les mesures nécessaires à la tenue de la prochaine exposition provinciale.

Par ordre,

Le Secrétaire de la Chambre d'Agriculture,

J. PERRAULT.

## REVUE DES PUBLICATIONS ETRANGERES.

### CONCOURS DE POISSY.

#### DISCOURS DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE D'AGRICULTURE.

Nous ne pensons pas qu'il vienne aujourd'hui à l'esprit de personne de contester l'utilité des concours ; et si quelques murmures se font entendre, ce n'est pas pour blâmer l'institution elle-même, mais bien pour critiquer les moyens qu'emploie beaucoup d'éleveurs pour arriver à gagner les prix qui leur sont proposés. On entend souvent dire et répéter que les animaux présentés aux concours de boucherie, par exemple, sont des monstres de graisse que le consommateur ne veut pas manger ; que ces tours de force ne sont nullement des moyens pratiques d'engraissement, et que les exemples donnés par ces engraisseurs ne profitent à personne. Nous ne voulons pas entrer ici dans cette discussion, car, suivant nous, il suffit de réfléchir un instant pour être convaincu du contraire. Cependant disons un mot des reproches adressés aux exposants du concours de Poissy. Quel est le but des concours de boucherie ? récompenser les engraisseurs qui, dans le plus court espace de temps, livreront à la consommation le plus de viande possible : eh bien ! qui veut la fin, veut les moyens ; et quel que soit le prix auquel revient l'animal le plus lourd à un âge peu avancé, il faut que le possesseur de cet animal soit récompensé comme ayant atteint le but le premier ; les autres qualités doivent être égales d'ailleurs ; qui peut le plus peut le moins ; le cheval qui est capable de faire 20 milles à l'heure en fera plus facilement 15 dans le même temps que celui dont la plus grande vitesse n'est que de 14 milles. On reproche aux exposants des meilleurs animaux de dépenser en soins et en nourriture le double de leur prix de vente ; cela est incontestable ; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est ceci : l'engraisneur qui a obtenu les plus beaux résultats avec ses

animaux de concours prouve qu'il connaît des moyens d'engraissement que ses concurrents ignorent, ou qu'il sait mieux que les autres rendre profitable à ses animaux la nourriture qu'il leur donne ; ou enfin, qu'il possède des sujets meilleurs que ceux des autres exposants. Or, si un éleveur possède l'un ou l'autre ou plusieurs de ces moyens de production, il doit en être récompensé parce qu'il pourra faire plus promptement que d'autres des animaux marchands, et ces moyens vulgarisés seront profitables au pays. On reproche encore à quelques éleveurs de sacrifier pour la boucherie des animaux qui auraient fait d'excellents reproducteurs, et qui eussent été vendus comme tels à des prix plus élevés. Pour combattre ce reproche, il suffit de dire : 1o. Que si tous les éleveurs gardaient pour la reproduction tous leurs animaux, les prix diminueraient promptement, et il y aurait peu d'avantage à élever ; 2o les possesseurs de races nouvelles doivent se rendre compte du mérite de leurs animaux, et pour cela il faut connaître leur aptitude à l'engraissement, but unique et final de tout élevage d'animaux de boucherie ; 3o. enfin, un agriculteur comprenant bien son métier doit faire de sa culture une entreprise industrielle, et pour opérer ainsi il doit faire jouer tous les ressorts que nos grands fabricants connaissent si bien.

Savoir dépenser 200 dollars pour en gagner 300 est une bonne spéculation, et telle est celle d'un éleveur qui, pour créer la réputation de ses animaux, sait faire le sacrifice de quelques dollars pour en gagner davantage par la vente de ses produits, qui lui seront plus demandés. Terminons là la justification de ce concours, et parlons un peu de ce qu'étaient les animaux au concours du mercredi saint. Tous les ans nos expositions agricoles prennent plus d'importance ; le nombre des concurrents augmente, et bientôt il sera d'habitude d'envoyer, de chaque ferme, les animaux les plus gras au concours sans les avoir préparés exprès. Déjà des agriculteurs ont exposé cette année, des bestiaux qui étaient plutôt marchands que bêtes de concours, et espérons s'ils n'ont pas tous des prix, espérons que bientôt on en créera afin d'encourager toutes les races qui doivent varier avec les conditions économiques de l'exploitation. Le nombre des animaux, la beauté des types, la perfection de leur état sont des preuves irrécusables des progrès de notre agriculture. Nous pouvons trouver dans ces exhibitions des exemples à suivre, car chaque chose est faite pour que les cultivateurs, dans quelque circonstance qu'ils seraient placés, doivent profiter des diverses leçons données par les exposants.

Ainsi, dans certains cas, les animaux étrangers doivent être encouragés, dans d'autres ce sont les croisements que l'on doit préférer, et dans d'autres enfin, les purs sang du pays sont encore ceux qui donnent les plus grands profits. Ces distinctions sont difficiles à faire, il est vrai ; mais, lorsque notre pays aura été exploré en tous sens et que les renseignements seront certains, on pourra baser une organisation complète de nos diverses conditions économiques et former une répartition des récompenses de manière à donner satisfactions à tous, et par là un encouragement sera donné à nos diverses méthodes de production.

L'ensemble des bœufs était satisfaisant et montrait une véritable amélioration surtout dans les croisements.

Mais si ce dernier mode d'amélioration rend des services pour l'espèce bovine, il en rend bien plus encore pour les moutons.

Cette espèce de bétail a pour la France plus de valeur que toutes les autres réunies, et c'est surtout vers la production de la viande de mouton que doit se tourner l'attention du cultivateur français et l'encouragement du gouvernement. Par le croisement, nous avons créé, à une autre époque, nos métis-mérinos qui ont fait la richesse de nos plus belles contrées ; aujourd'hui les conditions économiques étant changées, c'est par l'alliance des races précoces avec les nôtres que nous devons arriver à faire du mouton la plus importante de nos machines à viande. Le remarquable discours de M. le ministre qu'on lira plus loin dissipe toutes les craintes, montre le vrai but et indique les moyens.

Si nos races françaises doivent gagner de la valeur par le croisement, avec quelle race convient-il de les allier ? Cette question vient d'être résolue par le dernier concours. Nous sommes convaincu que la coupe d'honneur, décernée à M. le comte de Bouillé, aura pour résultat de faire adopter la magnifique race southdown pour l'amélioration de la majeure partie de nos troupeaux.

C'est principalement dans la partie centrale et dans le midi de la France que le mouton doit être considéré comme la source de toute bonne culture, et c'est avec le southdown que nous pouvons arriver à une amélioration profitable. Il suffit d'avoir examiné les animaux croisés de M. de Béhague et de MM. les ducs de Maillé et de Saint-Marrice, pour s'assurer que nous sommes dans le vrai en conseillant ce croisement. Déjà, à notre connaissance, plus de cinq cents troupeaux du Berry sont transformés par la race southdown ; et il n'est pas jusqu'à quelques partisans de l'amélioration de notre race berrichonne par elle-même, qui voyant les résultats inespérés des éleveurs qui croisent, se mettent à introduire le southdown qu'ils avaient rejeté jusqu'alors.

L'exposition des porcs était fort belle, et nous avons été surpris de voir des animaux français arriver à un poids et à un engraissement aussi élevés à un aussi bas âge ! Il faudrait avoir un compte exact de ce qu'ont coûté ces animaux pour savoir si véritablement il y a avantage à les engraisser autant. Les grandes races ne sont véritablement utiles que dans les pays où les porcs doivent aller dans les bois manger le gland ou la châtaigne ; mais lorsqu'il s'agit d'engraissement à l'étable, les petites races sont préférables.

FAVRET.

Après la visite des animaux exposé son Excellence le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics a ouvert la séance de la distribution des prix et médailles par un discours qui témoigne de toute l'importance attachée aujourd'hui en France aux questions agricoles. Plusieurs fois nous avons pu assister à ces séances et toujours nous avons été vivement impressionné à la vue de cette réunion des *sommités agricoles Françaises de la science et du pouvoir*. Il nous semblait que les drapeaux de la nation étaient justement étalés à profusion, autour de l'enceinte où se pressaient tant de vieillards aux cheveux blancs, dont les fils, avaient si vaillamment abandonné leurs toits de chaume, pour aller en Crimée cueillir pour la France les lauriers de la victoire.

Espérons qu'un jour nous aurons aussi nos séances, et que bientôt nous pourrions compter dans nos rangs notre état major agricole que nous n'avons pas eu encore l'honneur de rencontrer. Ces réunions pourtant auraient les plus heureux résultats en établissant des liens étroits entre nos principaux agriculteurs dont l'influence collective est des plus désirables dans ces jours de transition où vont s'opérer dans notre système agricole des réformes de la plus haute importance. Peut-être le prochain Concours Agricole Provincial inaugurera-t-il ces séances solennelles, où tous les hommes éminents d'un pays semblent payer à l'agriculture le juste tribut de reconnaissance dû à ses services. Nous reproduisons ici le discours de son Excellence le Ministre d'Agriculture au Concours de Poissy.

J. P.

M. le ministre a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Si j'étais appelé à résumer devant vous, même d'une manière rapide, les faits accomplis depuis notre dernière réunion, ma tâche serait étendue.

Je n'ai point à retracer les pages glorieuses dont l'histoire de la France s'est enrichie dans le cours de cette année. Ma mission est plus circonscrite. Je dois

seulement constater et les satisfactions qu'ont obtenues et les espérances que peuvent recevoir nos agriculteurs.

Au lendemain de la bataille de Solferino, l'Empereur, vous ne l'avez pas oublié, venait par un contraste plein de grandeur, témoigner, dans la plaine de Fougères, sa sollicitude pour les intérêts de notre production agricole. A peine arraché aux préoccupations de la guerre, son esprit étudiait avec attention ces machines perfectionnées, destinées à remplacer le rude labeur de l'homme dans la coupe des céréales et des fourrages.

Dès cette époque, avec cette passion pour le bien qui est un des devoirs de la puissance, le souverain portait ses méditations sur les travaux de la paix. La lettre du 5 janvier en a donné l'éloquent programme.

L'agriculture, cette grande industrie dont les produits annuels s'élevant à 6 milliards, occupe, vous le savez, le premier rang parmi les prévisions du chef de l'Etat.

Défrichement des forêts situées dans les plaines.

Reboisement des montagnes.

Grands travaux de dessèchement, d'irrigation, de défrichement.

Transformation de communaux improductifs en terrains propres à la culture : telles sont les œuvres confiées aux efforts directs de l'administration.

Les moyens d'exécution ont suivi de près la manifestation de ces pensées. Le Corps législatif est saisi de l'appréciation des mesures propres à amener le prompt reboisement de nos montagnes dénudées, que des pluies torrentielles et une dépaissance déréglée dépouillent de leur terre végétale ; le prix des forêts de l'Etat propres au défrichement sera employé à ces améliorations, inutilement pour elles depuis de longues années.

Un second projet de loi détermine le mode à l'aide duquel certaines terres communales peuvent être rendues à l'agriculture. Ce projet n'a pas la prétention de réécoudre toutes les questions difficiles et complexes que soulève le régime de la propriété communale en France. Inspiré par une pensée de transition et de ménagement, il ne heurte pas violemment aucune habitude, ne trouble brusquement aucune possession : il prépare, au contraire, à la culture pastorale des modifications graduelles et d'utiles compensations.

De nombreux projets d'utilité publique ou collective, destinés à développer la fécondité du sol, sont soumis à des études approfondies, et une législation prochaine pourra donner une utile impulsion aux travaux d'irrigation.

Si une intervention directe du gouvernement est nécessaire pour arracher à la stérilité et à leur état insalubre de vastes étendues de territoire, d'autres moyens généraux ou indirects, mais non moins efficaces, peuvent contribuer aussi à l'accroissement de la richesse agricole. Le programme impérial les a signalés, le gouvernement travaille à les appliquer.

L'amélioration des voies de communication si utiles aux manufactures et à la métallurgie est un bienfait plus grand encore pour l'agriculture, dont les produits lourds, encombrants, d'une valeur vénale peu élevée, n'obtiennent une zone de circulation étendue que grâce à des voies faciles et à des frais de transports réduits : achever les canaux, développer les routes ordinaires, poursuivre l'exécution des voies ferrées, c'est créer pour elle de nouveaux éléments de production et de prospérité, et cette œuvre ne sera point négligée.

Le cultivateur a besoin d'un moyen de circulation d'un autre ordre, mais aussi fécond. Il est privé des bénéfices du crédit à court terme ; or, une société à appeler à étendre ses relations dans toutes nos provinces lui donner bientôt, nous l'espérons, la possibilité de réaliser dans les meilleures conditions les produits de son travail.

L'abaissement de l'impôt sur le sucre ne rendra pas seulement plus accessible aux populations rurales une nourriture agréable et hygiénique. Le développement



de la production du sucre indigène, préparé par la nouvelle législation, favorisera les cultures perfectionnées et fournira de nouvelles et précieuses ressources à l'élevage et à l'engraissement du bétail.

Augmenter le nombre des terres cultivées et leur puissance productive, c'est résoudre l'un des termes du problème : l'accroissement de la consommation viendra-t-il soutenir et rémunérer ces efforts ? Le marché français nous serait seul ouvert que la puissance progressive de ses débouchés serait une cause de sécurité mais les nouvelles relations commerciales constituées avec la Grande-Bretagne, les modifications de tarifs qui ont suivies étendent notre horizon et facilitent l'essor de nos forces. L'Angleterre nous offre un écoulement toujours assuré pour nos céréales, nos vins, nos denrées alimentaires de toute sorte.

Nous avons exporté, en 1858, sur ce marché, une valeur de 159 millions en produits naturels. Si Dieu protège nos récoltes, si une législation plus libérale vient en aide à notre commerce, le mouvement de nos exportations recevra la plus vive impulsion.

Malgré ces garanties de prospérité, une inquiétude s'élève dans l'esprit de ceux qui consacrent leur activité et leur intelligence à l'industrie rurale ; elle est causée par la rareté des bras et l'élévation incessante du salaire agricole.

Le seul remède à ce mal est le perfectionnement résolument poursuivi de l'outillage de la ferme. La science agronomique a déterminé les quantités de fer nécessaires à la bonne culture d'un hectare de terre. Nos exploitations sont loin encore du but qui leur est assigné. Le traité de commerce, en créant à la métallurgie française une plus large concurrence, a voulu hâter ce progrès éminemment désirable. Que les possesseurs du sol multiplient donc ces machines à battre, à faucher, à moissonner, ces appareils à vapeur fixes ou locomobiles destinés à se substituer à presque tous les travaux manuels des champs.

Les bienfaits de ce programme économique, vers l'exécution duquel le souverain a dirigé tous les efforts de son gouvernement, sont-ils atténués par quelques sacrifices imposés à l'agriculture française ?

La suppression des droits à l'importation des laines étrangères a fait naître des appréhensions plus ou moins vives sur le sort des produits indigènes.

Que ces appréhensions portent sur l'importance de notre production ou sur le prix de la laine française, elles sont également mal fondées.

Sans doute, le nombre des troupeaux peut diminuer en France comme il a diminué en Saxe, mais le développement des cultures industrielles, les succès de la culture intensive, la suppression des jachères, par suite la diminution du parcours pour les troupeaux, suffiraient à expliquer de tels résultats, de même que la tendance chaque jour plus marquée de l'éleveur à chercher sa principale rémunération dans le prix de la viande et à ne considérer la laine que comme un produit secondaire expliquerait une réduction dans les quantités. Ces transformations sont des symptômes non de décadence, mais de progrès, et le progrès répare bien vite, dans sa marche, le mal accidentel qu'il a pu causer. La reconstitution des troupeaux est garantie par l'augmentation incessante des fourrages artificiels et naturels.

Les questions de prix ne sont pas soumises à des règles simples et facilement intelligibles ; la tarification, à l'entrée, des laines étrangères est une des branches de cette législation économique qui, de 1819 à 1826, greva de droits élevés l'importation des produits naturels des autres pays. Je ne veux pas rechercher si cette législation fut inspirée par le désir de reconstituer une aristocratie territoriale, comme Benjamin Constant le lui a reproché ; mais son but avoué, qu'elle croyait moral et juste, était, " d'obtenir sur le produit indigène un relèvement de prix " proportionnel à l'élévation des tarifs. Les chambres ont, par quatre lois successives, poursuivi ce but désiré. En 1826, les droits de douane ont été élevés à 30 0/0 de la valeur. Le but a semblé s'éloigner davantage ;

la laine indigène n'a atteint qu'en 1835, époque d'un premier abaissement de tarifs, les prix qu'elle avait obtenus avant 1820. Les seuls profits certains de ces efforts ont été d'enlever à notre marine marchande le fret, et à nos manufactures l'élaboration des laines exotiques.

Aussi l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique se sont-elles affranchies de ces errements surannés. Elles ont admis en libre concurrence les laines de tous les pays. Grâce à l'emploi simultané de ces produits de natures diverses, la fabrication s'est perfectionnée, la consommation s'est accrue, et des prix rémunérateurs en ont été l'inévitable conséquence.

Le dernier mot de toutes ces questions économiques est le développement de la consommation qui dérive du développement de nos relations commerciales, source de la richesse et du bien-être.

Je n'ignore pas que, dans ces questions, les raisonnements les plus justes n'éveillent souvent que l'incrédulité et une opiniâtre controverse. Je sais que l'expérience et le temps produisent seuls la confiance des intérêts ou la résignation des amours-propres ; mais qu'au moins il nous soit permis de fortifier nos convictions à l'aide de celles des expérimentations qui sont spéciales à l'agriculture. Quelles émotions ! quelles craintes n'a pas soulevé la seule pensée de l'introduction libre des bestiaux étrangers en France ! L'élevage était désormais impossible, l'industrie rurale compromise devait succomber bientôt sous cette fatale concurrence. Il semblait que des troupeaux de bœufs et de moutons réunis à nos frontières auraient été quotidiennement livrés à la consommation, et que cette importation aurait entraîné la ruine de nos producteurs ; le péril était apprécié à l'égal de celui d'une invasion.

Des nécessités alimentaires ont amené une large modification de tarifs. Comment ont été justifiées ces solennelles alarmes ? L'importation ne s'est pas sensiblement développé, et la consommation marche encore d'un pas plus rapide que la production.

Lorsque le ministre qui vous parle proposa au chef de l'Etat de supprimer à Paris le monopole de la boucherie, quelles inquiétudes ne furent pas soulevées autour de lui !

Les étaux de boucherie devaient se multiplier à l'infini ; les frais généraux devaient augmenter et amener la ruine du marchand ou grever le consommateur. Sinon de grandes sociétés devaient s'organiser, réunir dans leurs mains le monopole de l'achat des bestiaux et de la vente de viande, et ainsi maîtriser des prix produire à leur gré l'avilissement au préjudice des éleveurs, la hausse à la charge des acheteurs. Les propriétaires d'animaux, incertains, dans un cas, de la solvabilité des bouches, découragés dans l'autre, devaient s'éloigner de nos marchés. L'approvisionnement de la capitale serait compromis, et c'était là un danger public. Tout au moins les viandes insalubres devaient pénétrer en masse dans l'alimentation, malgré une surveillance impuissante.

Eh bien ! tous ces nuages menaçants ne se sont-ils pas dissipés ? Ces combinaisons, ces hypothèses n'ont-elles pas été démenties par l'événement ? Que restait-il de tous ces arguments qui ont soulevé tant de débats et déterminé de si nombreuses délibérations ? Les sociétés de monopole ont-elles été constituées ? Les étaux se sont-ils multipliés hors de proportion avec les besoins du public ? Non ; le commerce qui, après tout, se modère parce qu'il est responsable, a évité l'un et l'autre de ces écueils. Nul n'a rêvé un monopole impossible et ruineux.

Le nombre des étaux a augmenté, mais chaque étal correspond à 2,000 habitants, alors qu'en 1831 la proportion était 1,500 habitants par étal. La viande n'a rien perdu de sa salubrité ; nos marchés ne furent jamais plus largement approvisionnés ; la confiance de l'éleveur n'a subi aucune altération, et si nous avions besoin de preuves nouvelles de son courage, de ses efforts et de ses succès, nous les trouverions dans l'exposition que nous venons de visiter.

Supérieure en nombre à celle de l'année dernière, cette exhibition présente de remarquables spécimens des races de la Garonne, de Bazas, des Landes et d'autres régions ; elle engage dans la lutte des noms de nouveaux éleveurs, signale des progrès exceptionnels dans l'amélioration de la race ovine et porcine, et impose au jury une tâche difficile, mais qui ne décourage pas sa haute expérience et ses lumières.

Que vos efforts ne se lassent pas, Messieurs ; le concours de l'année prochaine vous amènera encore de nouveaux émules. Une province séparée de la France à une époque de douloureux revers lui est rendue. Cette annexion, commandée par les intérêts de la défense du territoire, vainement combattue par d'injustes défiances, est un hommage rendu à la gloire de nos armes et au légitime orgueil de la nation. Témoinnage de reconnaissance envers l'illustre chef qui conduit nos soldats à la victoire, elle est un digne couronnement de cette grande campagne d'Italie.

Ce discours s'est terminé au milieu des applaudissemens unanimes de l'assemblée et des cris répétés de *Vive l'Empereur*.

---

## AGRICULTURE.

---

### CULTURE DES VESCES.

---

La culture des vesces dans notre pays se généralise tous les jours d'avantage et notre expérience personnelle nous a appris à en apprécier les nombreux avantages. Arrivé sur une exploitation dont les prairies vieilles et moussues donnaient le chétif produit de 100 bottes à l'arpent, nous avons dû adopter une plante fourragère pouvant suppléer de suite aux besoins du bétail dont l'alimentation à l'étable en hiver et partiellement en été exigeait des produits immédiats. La vesce s'offrit à nous et nous l'acceptâmes ; semée sur un léger labour et dans des terres pauvres et sèches nous avons pu récolter des produits étonnans dans des circonstances aussi mauvaises. D'un autre côté le sol après vesces s'est trouvé nettoyé, pulvérisé et parfaitement préparé pour une culture de grain. Coupé en vert ce fourrage a été consommé avec plaisir par les chevaux et les bêtes à cornes et les porcs. La graine parfaitement venue a trouvé un débouché facile chez nos grenetiers de Montréal et chez nos voisins. En un mot cette culture nous a été tellement profitable que nous la répétons cette année sur une étendue de 30 arpents et que nous n'hésitons pas à la conseiller à nos cultivateurs en général. Nous reproduisons ici un article intéressant sur cette culture que nous empruntons à nos échanges de Paris.

PERRAULT,  
de Varennes.

---

**CARACTÈRES CULTURAUX.—Variétés Culturales.**—Les botanistes reconnaissent un grand nombre de variétés, telles que la vesce blanche, la vesce touffue, la vesce à large feuille ou persistante et d'autres ; mais le fermier ne reconnaît guère que les vesces d'hiver et de printemps. Elles ne forment en réalité qu'une

seule variété, et ont acquis leurs différentes habitudes de croissance et de maturation simplement pour avoir été semées respectivement en automne et au printemps. Aussi, en choisissant les semences, faut-il s'assurer par le marchand ou le reproducteur si ces graines proviennent d'une récolte ayant ou non supporté la saison d'hiver.

Il n'est pas indifférent d'adopter les vesces d'hiver ou de printemps : les premières exigent un sol exempt d'humidité surabondante, et les dernières ont besoin, pour pouvoir croître rapidement et résister aux insectes, d'un climat humide ; elles craignent aussi les sécheresses, tandis que les vesces d'hiver peuvent les supporter jusqu'à un certain point.

Les vesces d'hiver fournissent de bonne heure un fourrage parfois bien nécessaire, et les vesces du printemps servent surtout à remplacer des trèfles détruits par la gelée ou même les vesces d'hiver qui n'ont pu prospérer dans cette saison.

*Valeur nutritive.* — Thaër estimait l'équivalent nutritif des vesces en vert à 450. La valeur du foin de pré sec étant 100.

Le foin de vesce aurait pour équivalent 101, d'après Boussingault, et de 90 à 125 d'après l'expérience dont les résultats paraissent prouver que le foin de vesces est plus nutritif que celui du pré. L'équivalent des graines serait, d'après Boussingault, de 26, et d'après les expérimentateurs, de 30 à 66 (en moyenne 45.5.)

*Valeur comme fourrage.* — La vesce commune peut être considérée, après le trèfle, qui occupe une plus large part dans nos rotations, comme la plus importante de nos herbes artificielles, par sa générale utilité sur la ferme comme excellent aliment pour toute espèce de bétail. Les moutons engraisent plus vite avec des vesces qu'avec toute autre herbe, ce qui explique leur constant emploi par les éleveurs de moutons. Les chevaux s'améliorent plus rapidement avec les vesces qu'avec le trèfle ou autres herbages ; les bêtes à cornes viennent d'une manière surprenante avec cet aliment ; les vaches produisent plus de beurre avec les vesces qu'avec toute autre provende ; les pores consomment ce fourrage avec voracité et s'engraissent ainsi sans aliment farineux.

“ D'après Bose, 100 livres de vesces en vert donneraient 37 livres de foin.

“ Les vesces sont faciles à cultiver ; elles produisent une grande masse de très-bon fourrage, et peuvent donner deux coupes si on leur accorde des soins convenables ; lorsqu'elles sont fauchées en vert elles n'appauvrissent pas le sol, et la sous-variété d'hiver est suffisamment rustique pour endurer les plus dures saisons de ce climat, et croissant rapidement au printemps, elle est prête à faucher ou à pâturer avant tout autre fourrage.

“ *Sols.* — Les meilleurs sols pour la croissance des vesces sont des loams argileux ou terres franches ; sur les argiles pauvres il est usuel d'en semer des étendues considérables, soit pour y mettre des moutons, soit pour les faucher et les donner au bétail dans les cours de ferme, — cette manière de procéder étant une admirable préparation de la terre pour le froment.

“ Au reste, les vesces viennent bien sur toute terre riche, ou même de qualité moyenne.”

Les vesces d'hiver craignent beaucoup l'humidité, elles préfèrent un sol plutôt siliceux qu'argileux, mais cependant assez consistant et suffisamment riche en calcaire. Toute terre riche, bien drainée, du reste convient aux vesces d'hiver.

Les vesces d'été viennent surtout bien dans les terres un peu fraîches quoique saines, et par suite demandent des terres plutôt compactes que légères.

*Culture pour fourrage.* — Le mode de culture est très-simple. Un champ ou, si les vesces ne sont destinées qu'à un usage limité, une portion convenable d'un champ étant choisie (et c'est généralement un chaume propre de froment), elle doit être labourée à une profondeur de 4 pouces, hersée et semée avec environ un minot de graines par arpent.

Les vesces d'hiver étant exposées à plus de causes de destruction, le chiffre précédent est celui qui convient pour les semis ; mais les vesces de printemps peuvent être semées un peu moins dru :

On sème le plus habituellement les vesces avec des plantes propres à leur servir de soutiens, l'avoine ou le seigle surtout pour les vesces d'hiver. La quantité de graminée semée doit être environ le dixième ou le huitième au plus des graines de vesces, sinon celles-ci pourraient être étouffées. L'avoine seule convient pour les vesces de printemps.

En raison de leur grosseur les graines de vesces doivent être assez profondément enterrées. On les recouvre au moyen d'une herse à dents de fer, un peu lourde, ou même avec une herse extirpateur ou un scarificateur léger.

Un roulage après le hersage est nécessaire dans les terres qui se soulèvent par les gelées ou qui craignent la sécheresse.

Une couverture de plâtre ou autre engrais artificiel au printemps est excessivement désirable ; et souvent elle donne un bénéfice surprenant. L'entretien de cette plante pendant sa croissance ressemble à celui des pois ou toute autre plante légumineuse. L'époque propice du semis des vesces d'hiver est du commencement de septembre (et même pendant octobre) au milieu d'août, et pour les vesces d'été, du commencement d'avril à la fin de juin, et même plus tard, suivant le propos pour lequel on cultive ces plantes.

*Les vesces devant être mangées en vert*, il convient de semer successivement divers morceaux de terre de façon à pouvoir couper successivement le fourrage au moment propice ; car si on laissait les vesces trop longtemps avant de les couper, elles deviendraient dures et grossières, et trop fortes pour les animaux auxquels ce fourrage donne alors la diarrhée : de même si on est forcé de faucher trop tôt, ce même résultat se produit.

“ Comme les bestiaux de toutes espèces sont très-friands des vesces en vert, il y a à craindre que des coliques soient produites par surcharge d'estomac ; aussi, quand les vesces sont trop succulentes, ou sont chargées d'humidité, elles doivent être fauchées quelques heures avant d'être données aux animaux, ou mêlées avec de la paille ou du foin, ou hachées au hachepaille après avoir été mélangées avec ces aliments secs.

“ Les vesces semées du mois d'avril à la fin de mai peuvent être fauchées en vert, de la fin de juillet à la fin d'août.

“ Les vesces d'hiver sont coupées vers la fin de juin ou dans la première moitié de juillet.

“ Lorsque l'on a des champs entiers de vesces à faire consommer, le parcage peut être conseillé ; aucune partie ne doit alors recevoir d'animaux avant que les vesces n'aient un mois de croissance et le champ doit être partagé en conséquence suivant le nombre de moutons et de façon à ce que partout où viendront successivement les moutons, le fourrage soit assez avancé pour former un bon pâturage. Par ce moyen la récolte supportera plus d'animaux et ceux-ci profiteront mieux que s'ils étaient laissés libres de choisir leur fourrage.”

Le pâturage des vesces dans la Beauce et dans la Brie a beaucoup contribué à l'amélioration des troupeaux de moutons.

*Les vesces devant être transformées en foin*, on doit les laisser croître jusqu'à ce que les fleurs aient pour la plupart donné naissance à des gousses, et que quelques-unes des semences soient bien formées. La récolte est alors propre à être fauchée. Aussitôt que cela est convenable, après le fauchage les andains doivent être soigneusement soulevés et secoués séparément pour provoquer un rapide séchage, un, ou au plus deux retournements étant tout ce qui peut être essayé sans perdre des feuilles en donnant seulement une qualité pailleuse aux tiges. Lorsque les vesces sont sèches, on les remet en tas de quelques demi-douzaines de fourchées chacun, et on les charge sur les voitures aussi doucement

que possible. Quand le foin est fait avec soin, c'est un excellent aliment surpassant le foin de pré en valeur nutritive ; mais si le foin de vesces est saturé de pluie, il en souffre plus que les autres herbes. Le produit fréquemment élevé, mais ordinairement de qualité grossière, peut être environ 350 bottes de foin par arpent dans les terres riches ; dans les terres ordinaires il n'est que de 200 bottes.

*Les vesces étant cultivées pour leurs graines* forment une récolte très-précaire, de lourds produits rendant souvent à peine la graine semée, quoique parfois 40 minots à l'arpent aient été obtenus. Lorsque l'on sème des vesces pour graines, il faut semer moins que d'ordinaire ; et le sol ne doit pas être riche, de peur qu'une trop luxuriante végétation nuise au produit en grain. On considère comme bonne méthode de semer les vesces avec des fèves, car ces deux plantes mûrissent ensemble, et les vesces produites sont alors de qualité très-supérieure. Quand les vesces restent pour la graine, presque toutes les gousses doivent être mûres avant qu'on ne fauche, les soins postérieurs étant pareils à ceux nécessités par la récolte des vesces pour foin. Les graines sont principalement destinées pour les semis ; mais elles valent presque le blé comme aliment pour le bétail : elles sont estimées et employées pour cet emploi à la nourriture des chevaux, moutons et porcs aussi bien que pour les pigeons et la volaille." (J. A. CLARKE.)  
Z. KNEIM.

## ZOOTECHNIE.

### QUALITÉS NÉCESSAIRES AUX HOMMES QUI SOIGNENT LES CHEVAUX

Heureux celui qui peut avec ses enfants, et sans le secours de bras-étrangers labourer ses champs et soigner son bétail !

Beatus ille qui, procul negotiis,  
Ut prisca gens mortalium,  
Paterna rura solus exercet suis,  
Solutus omni fœnore.

(HORACE.)

Heureux qui, dégagé de soucis et d'affaires,  
Comme au temps des premiers humains,  
Cultive de ses propres mains  
Les champs que cultivaient ses pères.

(Traduction de Daru.)

Qu'on me pardonne cette citation, vieux souvenir de collègue. L'heureux cultivateur du poète, — *Solutus omni fœnore*, — est devenu un être imaginaire : le temps des illusions de la jeunesse est passé, et pourtant on aime encore à se le rappeler.

Plus la culture est étendue et plus est grand le nombre des agents qu'on est forcé d'employer, plus aussi la tâche devient pénible et difficile.

On entend partout bien des plaintes contre les agents de la culture, et malheureusement il y en a beaucoup de fondées ; mais si les valets ne valent pas mieux, la faute en est bien souvent aux maîtres, et Dombasle a dit avec raison

que quand on accorde une prime à un homme qui a servi pendant longues années dans la même maison, le maître aurait mérité cette prime autant que le serviteur. La conduite des maîtres doit toujours être telle qu'ils inspirent le respect et l'affection ; et s'ils donnent l'exemple d'une vie irréprochable, s'ils traitent leurs gens sans orgueil et avec bonté, comme des compagnons de leurs travaux, ils auront aussi le droit d'être sévères, et ils trouveront des serviteurs honnêtes et zélés.

Les employés des deux sexes qui servent dans les fermes, sont pour la plupart des jeunes gens qui, n'ayant à aucun but d'avenir, ne s'attachent pas, changent volontiers de condition, et ne servent que jusqu'au moment où ils se marient. Si l'on peut conserver les meilleurs en se les attachant par quelques avantages pécuniaires, on ne doit pas hésiter à le faire, mais les chefs de service peuvent être rarement pris dans cette classe. Ils doivent toujours être des hommes sûrs ; on doit faire en sorte qu'ils soient satisfaits de leur position, et que, par l'amour-propre, par des bénéfices proportionnés à ceux du maître, ils aient un intérêt direct au succès de l'exploitation et réussite des animaux qui leur sont confiés. L'amour-propre est un puissant mobile ; les paysans, même ceux en apparence les plus grossiers, en ont souvent beaucoup ; il faut savoir le comprendre, le ménager et en tirer parti.

Les salaires doivent être réglés par les usages locaux, et si l'on veut être bien servi, il faut aussi bien payer.

Je voudrais que le cultivateur pût donner une part dans ses bénéfices à tous ceux qui concourent avec lui à l'exploitation de la ferme, mais c'est bien difficile. C'est une question qui m'a beaucoup occupé, et à laquelle je n'ai pas encore trouvé de solution satisfaisante ; j'ai même fait des essais qui ne m'ont pas réussi. Ce que l'on peut et doit toujours faire, c'est que tous soient animés de sentiments de bienveillance qui s'étendent des hommes aux animaux. Combien de fois arrive-t-il qu'un domestique auquel son maître a parlé avec dureté, rend en coups aux animaux les paroles qui l'ont blessé !

Sans parler de l'honnêteté, qualité toujours rigoureusement indispensable, ni de la moralité, on ne doit employer ni un ivrogne ni un homme colère et brutal. Pour réussir avec les bêtes, il faut du calme et de la patience. Les Allemands et les Anglais possèdent généralement ces qualités plus que les Français, et les hommes du Nord plus que ceux du Midi. Dans les régiments de cavalerie, recrutés dans les départements du Nord, les chevaux sont généralement mieux tenus que dans ceux composés d'hommes des départements méridionaux. Cette différence tient sans doute beaucoup à l'éducation, et il faudrait que tous ceux qui doivent soigner et conduire des chevaux, eussent été habitués dès l'enfance à vivre avec eux. Les hommes et les animaux habitués à vivre ensemble se comprennent, chose bien importante.—Ne confiez jamais des chevaux à ceux pour lesquels ils ne sont que des machines dont on use comme s'ils étaient dépourvus de tout sentiment.

Un bon charretier est un homme précieux, mais un parfait charretier est un homme bien rare. On a déjà vu (*Éducation des jeunes chevaux*) le portrait d'un charretier modèle, et on comprendra tout ce que j'exige de lui.

Quand on a plusieurs attelages, chacun doit avoir son conducteur. Chaque charretier conduit toujours les mêmes chevaux, et chacun a un numéro, dont sont marqués les harnais et ustensiles. Mais c'est toujours le premier charretier qui doit avoir la surveillance et la responsabilité. C'est à lui qu'est délivré le fourrage pour tous les animaux, d'attelage.

La tenue d'un ménage de ferme est un écueil contre lequel échouent beaucoup de jeunes gens qui n'étaient pas nés dans la classe des cultivateurs. En se mariant ils trouvent rarement une ménagère (1) qui ait ou l'expérience, ou toutes les

(1) Ce qui manque surtout, c'est la volonté. Avec une ferme volonté il y a

qualités nécessaires pour se charger et bien s'acquitter d'une tâche aussi pénible. Je me suis trouvé dans ce cas, et j'ai tourné la difficulté par un moyen que d'autres pourront aussi mettre en pratique.

J'avais lu dans Sinclair que, dans les fermes de l'Écosse, il y avait des valets mariés qui devenaient comme des membres de la famille, et qu'on se trouvait très-bien de ce système. J'avais près de ma ferme des bâtiments sans emploi, j'en ai fait des logements et j'y ai placé mes principaux employés : garde, premier charretier, premier bouvier, vacher, chef de main-d'œuvre, berger, distillateur et irrigateur. Je connaissais dans ce pays-ci des fermiers qui avaient des domestiques mariés, mais nourris à la ferme, le mari ayant la nourriture, la femme et les enfants le logement, avec des terres à planter en pomme de terre. Cette méthode est tout à fait mauvaise. On a l'embaras de nourrir les gens et on a près de soi une famille misérable dont les besoins exposent l'homme qui est nourri à la ferme à la tentation de voler, tandis que sa femme et ses enfants, près desquels il revient chaque soir, manquent souvent de pain. Je me suis donc décidé à adopter la méthode écossaise : domestiques mariés qui se nourrissent, auxquels on donne un logement pour eux et leur famille et un salaire qui consiste presque uniquement en denrées produits du sol. Chacun a un petit jardin, du fourrage pour une vache, une chènevière, du grain pour le pain, des pommes de terre, le combustible nécessaire et une petite somme en argent. Le salaire a été calculé pour 300 journées de travail d'un manœuvre et en estimant les denrées aux prix moyens du pays.

L'homme me doit tout son temps, la femme et les enfants travaillent comme journaliers payés quand on a besoin d'eux. Je trouve dans les villages voisins les manœuvres dont j'ai besoin sans les nourrir ; et, de cette manière, je suis dans la position d'un chef de fabrique qui ne nourrit aucun des ouvriers qu'il emploie.

J'ai ainsi des hommes faits, qui s'attachent à la ferme dont ils font partie ; — plusieurs sont chez moi depuis plus de vingt ans, — qui contractent des habitudes de bonne conduite, d'ordre et d'économie, qui vivent dans leur ménage de la vie de famille, et j'évite les embarras d'un gros ménage de ferme, avec tous les abus prévus et imprévus qui en résultent si souvent ; tels sont les avantages de mon système.

Les inconvénients sont que l'ordre n'est pas toujours facile à maintenir, dans cette petite colonie, avec les femmes et les enfants, et que les choix sont plus difficiles à faire, parce qu'il ne suffit pas que le mari soit bon, il faut que la femme soit bonne aussi, et que si l'on a de justes sujets de mécontentement, il faut ordinairement atteindre la fin de l'année avant de renvoyer toute une famille. Presque toujours aussi, en engageant des jeunes gens qui venaient de se marier, j'ai été obligé de leur avancer de quoi acheter une vache. En outre, je deviens vieux, plusieurs de mes gens ont vieilli avec moi et bientôt j'aurai des invalides. Enfin quand on a près de soi plusieurs familles qui souvent n'ont que le strict nécessaire, il y a bien des cas de maladies ou d'accidents dans lesquels on leur vient en aide, et qui peuvent amener un surcroît de dépense assez fort. Cependant je crois que, tout considéré, dans une position comme la mienne, les avantages l'emportent sur les inconvénients.

Ce système ne sera pas praticable dans le plus grand nombre de fermes, d'a-

---

peu de choses qu'on ne puisse pas mener à bonne fin. Je connais des jeunes femmes qui veulent bien être femmes du fermier, mais non fermières ; elles se préparent des regrets pour l'avenir. La chose n'est pas aussi difficile qu'elles se l'imaginent, et elles paraissent ne pas comprendre que la mère de famille est presque toujours au moins pour moitié dans la prospérité d'un ménage, grand ou petit, il y a bien des enfants qui sont redevable à leur mère encore plus qu'à leur père de leur fortune. Une bonne ménagère est pour un fermier un trésor inappréciable.



bord par l'absence des bâtiments nécessaires ; en outre, la classe des fermiers a encore généralement chez nous des mœurs qui ne vont pas avec ce système.

Une chose que je vois toujours avec plaisir chez les cultivateurs qui ont conservé les anciennes mœurs, c'est qu'il n'ont pas de valets, ils n'ont que des compagnons de leur travaux ; le fermier est appelé père par sa femme et ses enfants, oncle ou cousin par tous les autres. La fermière est la mère des uns, la tante des autres ; tous travaillent en commun, prennent leurs repas à la même table et ne font qu'une famille. Le fermier qui nourrit ses gens y trouve encore cet avantage, qu'ils sont mieux nourris et sont plus vigoureux que la plupart de ceux qui se nourrissent chez eux.

L'homme que son éducation met au-dessus du commun des paysans ne peut pas vivre de cette vie, non plus celui dont l'exploitation est assez considérable pour que la direction et la surveillance absorbent tout son temps et ne lui permettent qu'exceptionnellement de travailler. Ce dernier, placé dans une tout autre position, doit aussi suivre une tout autre ligne de conduite. Toujours bon, toujours juste envers ses gens, il doit exiger d'eux obéissance et respect, et il doit éviter une trop grande familiarité. Quand il sait son métier, celui qui a la supériorité de l'éducation et de la fortune a le grand avantage d'imposer à ses gens.

Ce qui donne le plus de peine, à moi du moins, c'est d'obtenir de l'ordre dans une ferme. Le paysan est généralement ennemi de l'ordre puis les travaux varient continuellement, et chacun ne peut pas avoir exclusivement ses outils. Quand une fabrique est bien montée, elle marche toute seule, comme une horloge ; il en est tout autrement d'une exploitation agricole : il faut une main attentive et ferme qui tienne constamment le gouvernail et sache à tous les instants régler les mouvements.

Il y a dans les grandes fermes de l'Allemagne un employé (Schirrmeister) chargé du soin de tous les outils et instruments aratoires. Mais si un seul est chargé de soigner et ranger, tous les autres ne seront-ils pas d'autant plus négligents ? Je conçois pourtant l'utilité de cet employé dans une très-grande exploitation. Il faut qu'il ait sur les autres assez d'autorité pour pouvoir leur commander dans tout ce qui regarde son service, et qu'il soit assez maréchal et charron pour pouvoir faire au moins les petites réparations urgentes.

J'ai pensé aux amendes pécuniaires, pour punir les fautes de négligence des valets. Mais les punitions ont leur danger : j'ai vu des domestiques se venger sur les pauvres bêtes qui leur étaient confiées, de la mauvaise humeur que leur avait donnée le maître. Si l'ouvrier de fabrique brise ou détériore les machines qu'il a entre les mains, on peut s'en apercevoir de suite, mais les machines vivantes, les chevaux, les bœufs, les bêtes à laines ?—Ceux auxquels on confie des bêtes doivent les aimer, c'est la plus sûre garantie qu'ils les traiteront bien. J'ai vu dans une ferme trois bêtes éborgnées en même temps de l'œil gauche. Le fermier avait la conviction que cette lâche cruauté était le fait d'un de ses domestiques, mais il ne pouvait pas le prouver. Ce fermier était un anabaptiste, un homme d'un caractère doux et calme.

Le pauvre paysan est souvent encore plus maigre que ses chevaux, et il fait comme il peut ; mais celui qui vit dans l'aisance et ne travaille pas de ses mains, doit, autant que possible, faire en sorte que ses gens soient fiers de leurs bêtes et contents de leur sort. Non-seulement la morale, mais encore leur intérêt bien entendu, commandent aux cultivateurs d'être bons envers toutes les créatures vivantes.

Je sais bien que quand on a été souvent trompé, que quand on a trouvé beaucoup d'hommes ingrats, faux, voleurs, on devient dur malgré soi. Il faut pourtant tâcher de prendre les hommes tels qu'ils sont, et si l'on est devenu méfiant, si l'on est forcé d'être sévère, on doit l'être sans cesser d'être bon et juste.

Relativement à la nourriture des gens de ferme, j'ai donné dans le *Manuel de*

*D'éleveur de bêtes à cornes, des détails que je crois inutile de répéter ici, Je dirai seulement qu'on doit se conformer aux usages du pays, et que c'est toujours une économie bien entendue de bien nourrir les gens, de manière qu'ils soient contents. Les jeunes cultivateurs et les ménagères trouveront à cet égard d'excellentes instructions dans les *Annales de Roville*.*

Dans une brochure imprimée à Stuttgart (*Description de la culture du Berkeimerhoff*, par Reinhardt), on trouve de très-bons conseils sur beaucoup de détails, et entre autres sur la tenue des valets de ferme. Reinhardt recommande de choisir, autant que possible, des jeunes gens appartenant à d'honnêtes familles. On sait effectivement combien l'éducation première et les exemples d'enfance ont d'influence sur toute la vie, et on sait aussi que ce sont toujours les plus pauvres, ceux qui souvent n'avaient pas de pain chez eux, qui sont les plus difficiles à contenter pour la nourriture, et chez lesquels on trouve le moins d'ordre et d'économie.

Reinhardt dit encore que, quand il a besoin d'un domestique, il se trouve bien de consulter ses gens, et ceux qui lui sont recommandés par ses valets sont ordinairement bons. Cela prouve un esprit de corps qu'on doit chercher à introduire partout, et qui fait honneur à la ferme où il existe. Il indique une façon de réprimande dont il dit se bien trouver, c'est quand un de ses gens a commis une faute grave, de lui dire : " Comment me traiterais-tu, si tu étais le maître, et si j'étais le valet, et si j'avais fait ce que tu viens de faire ? "

Pour disposer mes lecteurs à avoir de l'indulgence et à prendre les hommes pour ce qu'ils sont, tout en cherchant à en tirer le meilleur parti possible, je terminerai par ce mot de Figaro ; " Aux qualités que l'on exige dans un domestique, il y a bien peu de maîtres qui seraient dignes d'être valets."

FÉLIX VILLEROY,

*Cultivateur à Rittershof, Ancien Officier de Cavalerie*

## GENIE RURAL.

### DES VÉHICULES AGRICOLES.

La plupart des matières premières ou des produits de la ferme étant des matières lourdes et encombrantes, les transports, dans une exploitation agricole, forment une partie des dépenses que le cultivateur doit s'attacher à diminuer le plus possible.

Les transports faits par un fermier sont de deux classes bien distinctes :

- 1o. Ceux faits dans les champs et sur les chemins mêmes de l'exploitation ; et
- 2o les transports de la ferme au marché ou réciproquement, faits sur les chemins vicinaux et les grandes routes.

Le cultivateur peut dans une certaine limite, diminuer la distance des premiers transports ; mais il ne peut rien sur les derniers, puisque la position de ses bâtiments par rapport aux marchés est invariable.

Lorsque, par exception, les bâtiments d'une exploitation agricole sont à construire, il faut les placer au centre des transports de l'exploitation, c'est-à-dire, au centre de gravité de l'ensemble des champs, en tenant compte en outre de la position et de la pente des routes et chemins, de la nature du sol et de l'exposition, considérations qui influeront parfois très-sensiblement sur le choix de la position

des bâtiments ; mais en principe, si les bâtiments de la ferme sont au centre de gravité de l'exploitation, les transports sont réduits à leur moindre longueur.

Nous avons fait cette hypothèse favorable dans un article publié l'année dernière, pour déterminer le nombre de chevaux qu'exigent les transports dans une exploitation agricole ; et nous avons reconnu qu'en admettant des terres d'un seul tenant et des bâtiments placés au centre même de l'exploitation, il faut un cheval par 60 arpents de terre en labour, ce qui est la moitié des chevaux nécessaires pour tous les travaux de la ferme, supposée cultivée suivant les principes de l'alternance et de la variété des récoltes par une rotation de quatre ou huit ans. (Racines, blé, plantes commerciales et fourrages artificiels.)

Nous avons supposé une grande ferme, c'est-à-dire, 1200 arpents de terres cultivées. Une exploitation moins étendue donnerait moins de longueur développée de transports ; ainsi des fermes de 1200, 600, 300, et 175 arpents également bien situées donneraient respectivement 39,168, 19,000, 5,000 et 2,500 tonnes à transporter à un mille, dans l'année ; au point de vue des transports, les petites fermes auraient donc l'avantage si elles pouvaient être aussi compactes que les grandes, ce qui se présente rarement. Les grandes fermes ont l'avantage si elles pouvaient être aussi compactes que les grandes, ce qui se présente rarement. Les grandes fermes ont l'avantage de la division du travail, de moindres pertes relatives de temps dans les chargements et les déchargements et dans les transports aux marchés.

De même, les travaux de labours, hersages et roulages sont plus considérables dans les petites fermes, car la culture y est plus intensive, la sole des plantes industrielles plus importante et les pertes de temps d'autant plus grandes relativement que l'exploitation est plus petite ; il en résulte donc que si le nombre de chevaux nécessaires pour les travaux de transport est relativement plus petit (à égale surface, dans les petites exploitations que dans les grandes, cet avantage est plus que compensé par les pertes de temps inhérentes aux très-petites exploitations. Cependant, il est évident qu'au point de vue des transports et même des travaux de culture, il ne convient pas d'adopter une très-grande exploitation, et qu'il y a une étendue moyenne qui donne le minimum de transport et de travaux de culture. Il serait bien difficile de déterminer à priori cette grandeur rationnelle des exploitations. Tout ce que nous pouvons faire ici, c'est d'indiquer les moyens propres à réduire au minimum, dans tous les cas, la dépense des transports.

Voici l'indication de ces moyens :

1o. Placer les bâtiments au centre de gravité de l'exploitation ou le plus près possible, en tenant compte des circonstances qui forcent à s'en éloigner ;

2o. Les bâtiments existant, diviser les terres cultivées en soles dont les centres de gravité ou de transport soient (en suivant les chemins et tenant compte de leurs pentes) à égales distances des bâtiments, c'est-à-dire qu'il ne faut pas que certaines soles soient très-rapprochées tandis que d'autres seraient très-éloignées. L'égalité de distance du centre des soles donne le minimum des transports qui, en outre, sont les mêmes chaque année. Mais cette division nouvelle en soles, doit tenir compte, en outre de l'égalité de distance, de la nature du sol aux divers points, de la facilité de surveillance des travaux de tout une sole.

3o. Entretien des chemins dans le meilleur état possible ;

4o. Adopter les véhicules les plus avantageux au point de vue de l'économie de traction, du poids mort, etc.

C'est de ce dernier moyen que nous allons dire quelques mots.

L'auteur anglais, déjà cité dans l'article auquel nous l'avons renvoyé ci-dessus traite ainsi cette question des véhicules agricoles :

“ Les observations qui vont suivre n'ont pas pour but d'instruire les constructeurs de chariots ; je veux entrer dans les détails nécessaires aux lecteurs non

pour construire, mais seulement pour choisir une charrette ou un chariot. Mon but est d'étudier ce qui peut contribuer à rendre les transports dans la ferme et sur les routes les moins dispendieux en prix de revient et en traction ; et par suite, quels sont les véhicules à adopter pour réunir le bon marché, la puissance et l'efficacité, dans les proportions les plus économiques, eu égard au caractère moyen du travail à faire. Comme règle générale, les transports agricoles sont surtout des transports dans les champs ; et la résistance et le mode de construction de l'instrument doivent évidemment être en rapport avec les circonstances des mauvaises routes et des sols mous.

“ Le prix de l'instrument par *tonne de sa charge* est trop évidemment une chose dont doit s'inquiéter l'acheteur pour qu'il soit besoin de quelque raisonnement pour en prouver ici l'importance.

“ La force de résistance du véhicule, au point de vue de la durée et en raison de son poids, est un point qui demande aussi une soigneuse détermination par rapport au travail qu'on demande à ce véhicule.

“ Son efficacité, comme étant nécessairement le principal trait de son caractère demande naturellement la plus grande part de notre attention. Ce point comprend l'adaptation du véhicule aux circonstances ordinaires des transports ruraux, sa structure, en ce qui regarde la diminution du frottement et l'économie de la traction, et les facilités qu'il offre dans ses emplois.

Nous nous proposons d'examiner ces divers points dans un ordre inverse de celui suivant lequel nous venons de les examiner.

“ Et en premier lieu, en ce qui regarde l'adaptation et la convenance des différentes formes de transport pour la ferme, je veux essayer de justifier ma préférence en faveur de la charrette sur le chariot pour les travaux ordinaires de la culture.

“ Il y a au moins trois motifs différents qui peuvent justifier cette préférence.

“ Le premier, c'est la plus grande convenance d'un plus petit véhicule : une charrette à un cheval peut être employée dans des cas où un chariot est plus en disproportion avec l'insignifiance du travail à faire, dans des places où un chariot serait une machine embarrassante et encombrante, et pour les cas où un garçon peut faire le travail aussi bien qu'un homme, à qui seul un chariot puisse être confié.

“ Le second avantage des charrettes, c'est la plus grande efficacité d'un cheval lorsqu'il est placé en limons et qu'il supporte une partie de la charge. Un cheval à une charrette porte une partie de la charge, et ainsi a seulement le reste de cette charge à trainer ; et non-seulement il y a diminution de tirage, mais le cheval se trouve en meilleure situation pour tirer lorsqu'il porte une charge sur le dos que lorsqu'il n'est pas chargé, car son appui est plus ferme. Pour la complète efficacité d'un animal de trait, on doit le placer de façon qu'il mette en travail tout son travail musculaire.

“ Et, en le chargeant sur le dos, il n'y a non-seulement aucun obstacle à ceux des muscles qui le rendent capable de tirer horizontalement, mais cela leur donne un avantage considérable, car cette charge donne au cheval un plus ferme appui sur lequel son plus grand poids peut agir avec plus d'assurance. Comparez deux chevaux entre les limons de deux charrettes séparées, avec une paire de chevaux tirant un chariot en *tandem*, et les derniers vous paraîtront placés plus désavantageusement pour faire le travail.

“ Le troisième avantage de la charrette sur le chariot est la plus grande facilité résultant de son emploi. Les ardelles ne sont pas aussi hautes, le bord par-dessus lequel elle doit être remplie n'est pas aussi élevé au-dessus du sol. Cette différence est visible lorsque l'on a sous les yeux en même temps un chariot et une charrette ; le bord du chariot est beaucoup plus haut que celui de la charrette ; et cela doit être, car le fond du chariot doit être à une hauteur considérable au-

dessus de l'axe des roues d'avant, pour que l'avant-train puisse tourner en-dessous de la caisse.

“ Or, la hauteur à laquelle une charge doit être jetée est une chose très-importante au point de vue du prix du transport d'un lieu à un autre.

“ Un bon ouvrier fouillant un sol de consistance ordinaire, retourne donc alors de 81 à 102 tonnes de terre par jour ; le même homme, s'il doit remplir une brouette, ne peut soulever plus de 12 à 15 verges cubes (18 à 22 tonnes), et enfin, s'il doit jeter la terre sur le côté d'une charrette ou d'un chariot, il ne peut jeter qu'un cinquième (16 à 20 tonnes) du poids qu'il soulevait dans le premier cas ; et, naturellement, plus haut est le bord sur lequel les matériaux doivent être jetés, plus haut est le bord du chariot ou de la charrette que l'on doit remplir, plus grand est le travail de chargement d'un poids donné de matériaux.

“ Baisser le bord et le fond de la caisse d'un véhicule de 4 pouces c'est diminuer le travail de remplissage de 55 à 66 pour 1,000, différence importante ; or, quand entre certaines charrettes (celle de Stratton, en Northampton) et certains chariots, la différence entre les niveaux sur lesquels la charge doit être élevée se monte à près de 2 pieds, les mérites relatifs de ces deux véhicules sur le chapitre de l'économie paraissent assez clairement.

Le chariot présente une plate-forme plus stable, et sur laquelle une charge lourde et massive peut-être, par suite, placée avec sûreté et facilité ; et pour le transport au marché de marchandises telles que le foin et la paille, le chariot est peut-être plus convenable qu'une charrette.

On compte aussi en faveur du chariot qu'il peut être traîné à la descente, et que les chevaux évitent dans ce cas et l'excès de charge qui porte dans les descentes sur le dos d'un cheval attelé à une charrette, et l'excès de charge en avant sur les roues. Mais la réponse à la dernière allégation est que l'on peut charger la charrette de manière à équilibrer parfaitement la charge sur l'essieu de façon que le cheval ne porte rien sur le dos ; et si par quelques inventions analogues à celles que nous décrirons, l'avant de la charrette peut être soulevé lorsque la route descend, on peut ne faire porter sur le dos du cheval que ce que l'on veut.

“ En pratique, toutefois, cet inconvénient des charrettes ordinaires n'a pas une sérieuse importance, et excepté dans le cas de charges très-hautes et de routes très-inclinées, le cheval qui peut tirer un poids donné en montant, peut aussi le traîner en descendant sans inconvénient.

“ En comparant une charrette et un chariot pour tous les besoins de la culture nous avons à signaler les avantages de la charrette, c'est que son train de deux roues peut recevoir diverses caisses ou plates formes suivant que l'on veut transporter de la paille (simple châssis), de la terre, du fumier ou des racines (caisses).”

Ainsi, en résumé, l'auteur que nous venons de citer préfère les charrettes aux chariots pour les raisons suivantes :

1o Possibilité d'adapter des charrettes à un cheval, véhicules propres à tous les transports ruraux, même les plus insignifiants, et qui peuvent être conduits par des jeunes gens ;

2o Meilleur emploi de la force du cheval, qui, attelé seul en brancard, donne un plus grand effet utile que lorsqu'il est attelé avec d'autres. La charge qu'un cheval porte sur le dos lui donne plus d'assiette sur le sol et lui permet de développer plus d'action musculaire pour la traction ;

3o Une charrette est moins élevée au-dessus du sol pour le chargement qu'un chariot : chargement moins coûteux ;

4o Déchargement par bascule presque impossible à adopter pour les chariots, et très-facile pour les charrettes.

On peut ajouter à la charrette un ou plusieurs chevaux :

5o. Toute la charge roule sur des roues d'un grand diamètre, tandis que le tiers ou la moitié de la charge d'un chariot roule sur des roues forcément très-petites, si l'on ne veut pas trop élever la caisse de ce dernier au-dessus du sol : il en résulte une moindre traction, toutes choses égales d'ailleurs :

6o Le poids mort d'une charrette peut être plus petit, relativement à la charge utile, que celui d'un chariot : économie de traction.

7o Une charrette passe plus facilement dans les chemins à courbes de petits rayons.

L'auteur anglais reconnaît quelques avantages au chariot :

1o Plus de stabilité pour la charge, de sorte que le chariot convient mieux pour transporter le foin et la paille au marché.

2o Dans les descentes, la charge d'une charrette porte plus sur le dos du cheval et tend à faire rouler plus vite, ce qui n'existe pas dans le chariot ;

On peut ajouter à ces inconvénients des charrettes ; 3o qu'elles exigent un chargement très-bien équilibré par rapport à l'axe, ou du moins ne portant que peu sur le dos du limonier ;

4o Il est plus difficile de sortir d'une ornière qu'un chariot dont chaque roue peut-être successivement désembourbée, en employant momentanément les forces de l'attelage d'une manière plus efficace.

On voit que dans le choix entre la charrette et le chariot, il faut tenir compte d'un grand nombre de points bien difficiles à peser ; et qu'on comprend aisément qu'en pratique, les deux espèces de véhicules soient à peu près également employés ; mais, cependant, une charrette bien construite et munie d'un bon système de bascules, d'appareils pour prévenir les accidents, tel que l'ingénieur arcasseur de M. Blatin, et le tuteur du limonier, est un véhicule plus généralement avantageux qu'un chariot.

J. A. GRANVOINNET,

Professeur du Génie Rural à l'École Impériale de Grignon.

Nous avons cru devoir donner ici les avantages de la charrette après avoir donné dans un numéro précédent les avantages du chariot. Dans notre pratique à Varennes, après avoir employé chariots, charrettes et tombereaux, nous avons généralisé l'emploi du chariot à deux chevaux pour tous les travaux de la ferme sans distinction, et notre expérience nous permet de le recommander. Pour nous les avantages sont nombreux et importants. Dans notre pays la main-d'œuvre est rare et il est important de pouvoir confier la charge de deux chevaux à un seul homme. Nous avouons que le chariot tel que nous le comprenons se compose d'une boîte longue de 12 pieds, placée pour les deux tiers, sur deux grandes roues et pour un tiers sur un avant-train à petites roues tournant sous la boîte avec facilité. En un mot, nous nous sommes efforcés de réunir tous les avantages de la charrette en conservant la caisse basse, aux avantages du chariot dont le principal est de pouvoir confier à un seul homme la charge de deux chevaux. Et puis si deux gros chevaux font plus de travail sur deux charrettes, deux petits chevaux en donneront d'avantage sur un chariot. La facilité de changer les chevaux de la charrue ou de la herse au chariot avec les mêmes pièces de harnais évitent des retards et un attirail compliqué. Quatre roues sur les terres cultivées feront toujours moins de mal que deux et donnent moins de tirage. Enfin, même pour le charrois des fumiers nous préférons le chariot parce que nous trouvons

économie à décharger le chariot de côté, par petits tas bien mieux qu'en versant le contenu du tombereau au même endroit, l'épandage est moins long et mieux fait. Pour les plantes racines, le déchargement se fait au moyen d'une trappe pratiquée dans le fond de la caisse, les patates ou les carottes tombent dans une mesure et l'on peut ainsi se rendre compte des quantités emmagasinées sans plus de trouble.

PERRAULT,  
DE VARENNES.

## HORTICULTURE.

**ÉCHALOTTES.**—*Description.*—L'Échalotte est une plante bulbeuse, une espèce d'ail que l'on cultive communément dans le pays; aux environs de Paris on en connaît deux variétés, la grande et la petite.

En Canada il y en a une espèce naturelle au pays et une autre que l'on nomme échalotte anglaise; toutes deux soutiennent en terre les rigueurs de l'hiver. Cette dernière est hâtive, printanière et plus grosse que les autres.

*Culture.*—La culture des unes et des autres est de la même simplicité.

Aussitôt que la terre est découverte le printemps et assez dégélée pour la bêcher, on dresse des planches de terre bien fumée à une exposition chaude et on y plante de petites bulbes d'échalottes à quatre et six pouces de distance, en lignes droites, on leur donne un couple de binage et on arrose au besoin.

L'Échalotte anglaise se plante à la fin d'Août et au commencement de Septembre, de la même manière, pour en avoir de bonne heure le printemps; quand elles finissent les autres commencent; de sorte qu'on peut s'en procurer toute la saison.

*Propriété et Usage.*—Le goût en est beaucoup plus doux que celui de l'ail, c'est pourquoi bien des personnes la préfèrent. On en fait un grand usage dans les assaisonnements; les pauvres la mangent avec leur pain; elle donne de l'appétit.

**ÉPINARD.**—*Description.*—L'Épinard est une plante annuelle que l'on cultive dans les jardins et dont on mange les feuilles; on peut s'en procurer tout l'été, en en semant tous les mois.

*Culture.*—Il lui faut une terre bien ameublie et fumée, un peu fraîche; on sème la graine en rayons écartés de cinq à six pouces, et on l'enterre de six à huit lignes; on doit arroser dans les sécheresses, sarcler et biner au besoin.

On coupe ordinairement les feuilles raz de terre et à la poignée, quand on veut les manger; il vaudrait mieux cueillir une à une celles qui ont acquis tout leur développement.

*Propriété et Usage.*—Ces feuilles sont aqueuses, inodores, d'une saveur particulière, et légèrement amère. On les regarde comme émollientes, et détensives: cuites elles tiennent le ventre libre. On les cuit et on y met une sauce blanche, avec un peu de sucre, ou on les arrose avec du beurre frais.

**FÈVES.** — *Description.*— Quoique les fèves soient communes en Canada, il est à désirer qu'elles soient plus généralement cultivées, car elles sont d'une grande utilité pour les hommes et les animaux; on en voit peu dans les jardins et point en plein champ.

Ce sont des plantes annuelles pivotantes et fibreuses. Le fruit est une gousse coriace. On en connaît plusieurs variétés et de différentes couleurs; des blanches, des jaunes, des rouges, même des noires.

On distingue des fèves ordinaires, la fève de marais, dite gourgane, que l'on devait cultiver en grand pour les animaux. Toutes demandent un sol substantiel, un peu frais et bien fumé, pas trop ameubli, elles craignent les gelées du printemps, en sorte qu'on ne doit les semer que vers le dix de mai dans le district de Québec, et par rayons espacés de douze à quinze pouces, et chaque fève de trois à quatre pouces de distance l'une de l'autre.

Quand elles sont hautes de trois à quatre pouces on doit les biner et butter, une ou deux fois par un temps humide, après quoi on les laisse tranquilles.

On les mange vertes dans le principe, avec la gousse et mieux quand elles sont mûres; ce dont on s'aperçoit quand les fanes changent de couleur.

On les cueille en arrachant le pied, qu'on laisse étendu sur la terre pendant quelques jours pour achever la dessiccation et la maturité: ensuite on bat le fléau celles qui sont pour être mangées et on laisse dans les gousses celles qui sont pour être semées.

Comme on peut tirer un double avantage de la fève de marais, parce que non seulement le fruit mais encore le feuillage, sont excellents pour les animaux et qu'elles ont l'avantage de préparer les terres fortes ou argileuses pour les semailles des céréales, on traitera particulièrement de sa culture ici, quoiqu'elle appartienne spécialement à la grande culture, au cas que l'on veuille en faire l'épreuve.

On donne ordinairement deux labours profonds, un l'automne et l'autre le printemps, là où l'on en veut semer.

Le mieux est de les semer dans des sillons espacés de quinze à vingt pouces pour pouvoir les renchausser à la charrue, que deux enfants suivent, l'un pour y jeter les fèves à trois ou quatre pouces de distance, et l'autre pour les couvrir avec un râteau. On les renchausse ensuite une couple de fois pendant la saison avec la charrue.

Quand on a en vue que d'en tirer du fourrage, on les coupe la première fois, lors de la floraison, et une fois ou deux ensuite.

Si c'est pour engrais qu'on en sème, on le fait sur le terrain où l'on a coupé les premières céréales, et aussi tard que possible on les enterre avec un labour. Sinon on les cueille, comme il est dit ci-dessus pour celles cultivées dans les jardins.

*Propriété et Usage.*—Les fèves fournissent une bonne nourriture aux hommes et aux bestiaux, soit vertes soit mûres.

On en fait de la purée, de la soupe et des fricassées; les animaux en sont friands. On engraisse avec de la pâtée de fèves les volailles et les veaux. On fait du café, avec la fève de marais brûlée dans la poêle et moulue ensuite.

J. F. PERRAULT,

*Auteur du "Traité de la Grande et de la Petite Culture."*



## PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

Corrigés par le Clerc du Marché.

	s.	d.	BONSECCORS	s.	d.
Farine, par quintal.....	15	0	à	15	6
Farine d'avoine do.....	12	6	à	13	0
Blé-d'Inde do.....	12	0	à	0	0
<b>GRAIN.</b>					
Blé, par minot.....	0	0	à	0	0
Orge do.....	3	9	à	4	0
Pois do.....	3	9	à	4	0
Avoine do.....	0	0	à	0	0
Sarasin do.....	2	0	à	2	2
Blé d'Inde do.....	4	6	à	5	0
Seigle do.....	6	0	à	6	6
Lin do.....	8	0	à	8	6
Mil do.....	14	6	à	15	0
<b>VOLAILLES ET GIBIER.</b>					
Dindes vieux, par couple.....	6	6	à	0	0
Dindes jeunes do.....	5	6	à	0	0
Oies do.....	0	0	à	0	0
Canards do.....	2	9	à	0	0
Do sauvages do.....	3	0	à	3	6
Volailles do.....	2	6	à	3	0
Poulets do.....	1	0	à	2	0
Pigeons sauvages par douzaine.....	0	0	à	0	0
Perdrix do.....	0	0	à	0	0
Lièvres do.....	0	0	à	0	0
<b>VIANDES.</b>					
Bœuf par livre.....	0	6	à	0	8
Lard do.....	0	6	à	0	7
Mouton par quartier.....	5	0	à	7	0
Agneau do.....	3	6	à	0	0
Veau do.....	2	6	à	10	0
Bœuf par 100 livres.....	83	0	à	35	0
Lard frais, do.....	35	0	à	0	0
Baindoux.....	0	9	à	0	9
<b>PRODUITS DE LAITERIE.</b>					
Beurre frais par livre.....	1	0	à	1	3
Beurre salé do.....	0	7½	à	0	8
Fromage do.....	0	0	à	0	0
<b>VEGETAUX.</b>					
Fèves Américaines par minot.....	0	0	à	0	0
Fèves Canadiennes do.....	7	6	à	10	0
Patates par poche.....	4	0	à	4	6
Navets do.....	0	0	à	0	0
Oignons par treese.....	0	6	à	0	7½
<b>SUCRE ET MIEL.</b>					
Sacré d'érable par livre.....	0	4½	à	0	5
Miel do.....	0	7½	à	0	8
<b>DIVERS.</b>					
Lard, par livre.....	3	0	à	1	3
Œufs frais, par douzaine.....	0	8	à	0	9
Plie, par livre.....	0	3	à	0	0
Morue fraîche par livre.....	0	3	à	0	0
Pommes, par quart.....	12	6	à	15	0
Oranges, par boîte.....	00	0	à	00	0